

COMMUNIQUÉ

Pour obtenir une pelouse durable : Il est important d'adopter des pratiques de tonte plus écologiques!

Saint-Hyacinthe, le 4 juin 2009 – La tonte d'une pelouse est l'opération d'entretien qu'on effectuera le plus souvent au cours de la saison estivale. Pour que votre pelouse soit saine et vigoureuse, il y a certaines règles de base que vous devez adopter, en tout respect de l'environnement.

La hauteur de tonte : n'ayez pas peur des... hauteurs !

La première étape – la plus cruciale – consiste à déterminer la hauteur de tonte la plus adéquate pour le développement de votre pelouse. Malheureusement, plusieurs personnes tondent leur gazon trop court dans l'espoir qu'il devienne aussi verdoyant qu'un parcours de golf ! La composition de votre pelouse (mélange d'espèces graminées) n'étant pas la même que celle d'un terrain de golf, la hauteur de la tonte doit donc être différente, soit entre 8 et 10 cm à la fin du printemps et au cours de l'été. L'utilisation de cette technique s'avère avantageuse pour plusieurs raisons :

- Elle favorise un développement des racines en profondeur;
- Elle augmente la résistance de la pelouse à la sécheresse et à la chaleur;
- Elle maintient l'humidité du sol et la coloration verte de la pelouse;
- Elle réduit les problèmes d'organismes nuisibles (plantes indésirables, insectes et maladies).

Doit-on tondre la pelouse à toutes les semaines ?

La pelouse est constituée de plantes dont le taux de croissance est principalement influencé par les conditions climatiques et l'apport en éléments nutritifs. Il est donc possible que votre pelouse nécessite des tontes plus fréquentes à certains moments de la saison, alors que durant d'autres périodes (ex. : durant l'été, lors de périodes de sécheresse), il faut envisager des tontes plus espacées dans le temps, voire pas de tonte du tout. En respectant une hauteur de 8 à 10 cm, vous saurez quand votre pelouse aura besoin d'être coupée.

Que faire avec les résidus (rognures) de tonte ?

L'herbicyclage est un thème très actuel depuis quelques années. Cette pratique qui consiste à laisser le gazon coupé sur le sol offre plusieurs avantages, dont celui de maintenir une pelouse en santé en respectant l'environnement. Les rognures de gazon laissées au sol apportent des éléments nutritifs à votre pelouse et réduisent la quantité de résidus collectés par votre municipalité. Plusieurs municipalités du Québec encouragent d'ailleurs - ou même obligent - leurs citoyens à pratiquer l'herbicyclage.

La plupart des tondeuses permettent de hacher les brins de gazon, ce qui évite une accumulation importante de résidus sur votre pelouse. Si vous respectez la hauteur de tonte et que vous attendez que votre pelouse soit asséchée avant de la couper, il n'y aura aucune accumulation de résidus; la nature s'occupera elle-même de décomposer rapidement cette matière organique, laquelle améliorera la composition du sol, favorisant ainsi une meilleure rétention en eau. L'herbicyclage est donc une bonne pratique de conservation de l'eau.

L'affûtage des lames

Les lames de tondeuse doivent toujours être bien affûtées pour obtenir une coupe nette. Des brins de gazon effilochés sont plus vulnérables aux maladies, augmentent les pertes en eau et donnent à la pelouse une apparence brunâtre pendant les jours qui suivent la tonte. Il est recommandé d'aiguiser les lames une à deux fois par saison.

Autres recommandations sur les bonnes pratiques de tonte

- Évitez de tondre lorsque le feuillage de la pelouse est humide ou mouillé suite à une rosée, une pluie ou un arrosage. La distribution des résidus de tonte est beaucoup plus uniforme lorsque la pelouse est sèche;
- Évitez de tondre lorsque le sol est très humide afin d'en minimiser la compaction;
- Ne pas tondre en période de stress hydrique (pénurie d'eau) ou de canicule;
- Lorsque trop abondants, disperser uniformément les amas de résidus de tonte sur la pelouse;
- Choisissez un type de tondeuse plus écologique (électrique, manuelle ou moteur moins polluant);
- Choisissez des heures raisonnables pour tondre votre pelouse; vos voisins vous en seront reconnaissants !

Pour en savoir davantage sur l'implantation et l'entretien d'une pelouse durable, consultez les sites suivants : (www.fihq.qc.ca/html/implantation_et_entretien_d_un.html) ou (www.pelousedurable.com).

-30-

Sources : Luce Daigneault, agr., directrice générale, FIHQ
 Linda Bossé, agente de communication et de liaison, FIHQ
 450-774-2228